

La Formule K (déclaration financière) est la plus longue formule de votre trousse de demande. Certaines sections de cette formule rappellent une formule de déclaration de revenus. D'autres sections sont les mêmes que celles qu'on retrouve normalement dans la plupart des requêtes en matière de droit familial. Les renseignements qu'on vous demande de fournir dans la Formule K sont semblables à ceux qu'on vous demanderait de fournir si vous et l'intimé résidiez dans la même province, le même territoire ou le même pays.

Dans votre cas, l'intimé réside dans un « État pratiquant la réciprocité », et c'est un tribunal de ce ressort qui rendra l'ordonnance alimentaire que vous demandez. Lorsque vous remplissez la Formule K – de même que toute autre formule requise – c'est comme si vous comparaissiez devant ce tribunal et que vous donniez « sous serment » ces renseignements, lesquels constituent des éléments de preuve. Vous pouvez aider le tribunal en lui fournissant tous les renseignements dont il a besoin pour rendre sa décision.

### Qui doit remplir la Formule K?

Tout d'abord, en application des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, que les tribunaux sont d'ailleurs *tenus* d'appliquer, le montant de pension alimentaire est calculé en fonction du revenu de la personne qui la verse. Cependant, comme vous l'avez remarqué en lisant les Guides relatifs aux autres formules, il arrive parfois qu'on demande au tribunal de faire exception. Brièvement, la réponse est la suivante :

### Si vous recevez (ou espérez recevoir) une pension alimentaire

Vous n'êtes pas tenu de remplir la Formule K lorsque vous ne demandez que le montant de pension alimentaire qui est *prévu dans les tables des lignes directrices*, et que vous avez rempli la Formule E, mais non les Formules G, H, J, L ou M.

Toutefois, **vous devez remplir la Formule K** lorsque vous demandez, selon le cas :

- un montant de pension alimentaire différent de celui qui est prévu dans les tables;
- un montant pour couvrir des dépenses spéciales;

- une pension alimentaire pour vous-même;
- une pension alimentaire pour un enfant qui a atteint « l'âge de la majorité »;
- une pension alimentaire pour un enfant dont vous et l'intimé avec la garde partagée, ou dont vous avez la garde exclusive alors que l'intimé a la garde exclusive d'un ou plusieurs de vos autres enfants;
- un montant de pension alimentaire différent de celui qui est prévu dans les tables, parce que vous invoquez des difficultés excessives;
- un montant de pension alimentaire différent de celui qui est prévu dans les tables, eu égard au revenu élevé de l'intimé;
- la modification de l'ordonnance alimentaire actuellement en vigueur, pour qu'elle tienne compte de l'un ou l'autre des éléments visés ci-dessus.

Il existe une autre raison de remplir la Formule K. Si vous croyez que l'intimé contestera ou pourrait contester votre demande, le fait de remplir tout de suite la Formule K vous permettra de gagner beaucoup de temps plus tard, comme l'illustre bien le simple exemple suivant :

*Nicole présente une demande de pension alimentaire pour ses deux enfants. Elle n'annexe pas de Formule K, puisque, connaissant le revenu de Roch, elle ne demande que le montant de pension qui est prévu dans les tables des lignes directrices. Or Roch se présente au tribunal, invoque des difficultés excessives et demande donc au tribunal d'ordonner le versement d'une pension dont le montant est différent de celui qui est prévu dans les tables. Le tribunal, qui se trouve dans une autre province loin de celle où réside Nicole, ajourne donc l'audience. La nouvelle audience n'aura lieu que dans six mois.*

*Entre-temps, un fonctionnaire du tribunal envoie un avis et une demande de renseignements financiers au Yukon et Nicole remplit alors la Formule K, en plus d'une déclaration sous serment (affidavit). Ces documents sont ensuite transmis à l'État pratiquant la réciprocité, soit la province où réside l'intimé. Finalement, le tribunal ordonne à Roch de verser le montant de pension alimentaire prévu dans les tables, mais Nicole et les enfants ont dû attendre plusieurs mois. Nicole reconnaît que Roch avait le*

